



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2097

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, hier après-midi, dans cet hémicycle, vous nous avez rappelé les solutions que vous préconisez personnellement pour combattre l'illettrisme, préoccupation que nous partageons tous et qui a été remplacée sous les feux de l'actualité par le Président de la République.

Dans son intervention télévisée, M. Jacques Chirac, même s'il n'a pas approfondi l'examen de tous les dossiers auxquels est confrontée aujourd'hui l'éducation nationale, a néanmoins tenu à souligner la place de la laïcité dans le fonctionnement du système éducatif de notre pays.

Si, pour éradiquer l'illettrisme, il faut une volonté politique très forte, des dispositions de même nature seront nécessaires pour restaurer l'application de la clause de laïcité dans tous les établissements scolaires. Pour atteindre cet objectif, certains vous demandent, monsieur le ministre, de modifier la législation. Mais on sait que cette stratégie, si elle est maladroitement préparée, peut conduire à marginaliser certaines communautés, et on ne peut pas légiférer contre une partie de la population. D'autres, tout aussi attentifs à ce dossier, souhaitent des solutions nouvelles de caractère réglementaire pour suivre l'évolution du droit. Ces solutions ne seraient mises en application que s'il y avait effectivement multiplication des atteintes à la règle et des violations du principe de la laïcité.

Monsieur le ministre, sur cette question de la laïcité, pourriez-vous indiquer à la représentation nationale quelles perspectives d'action vous préconisez personnellement et, le cas échéant, le calendrier d'application des mesures que le Gouvernement pourrait être amené à mettre en œuvre ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Urbaniak, s'agissant du respect des principes républicains à l'école, la ligne du Gouvernement n'est ni l'hésitation, ni le laxisme, c'est la fermeté.

Mme Martine David. Et le dialogue ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et cette ligne a connu un succès indiscutable ces deux dernières années, puisque le nombre de foulards islamiques portés dans les écoles, qui était de 3 000 il y a deux ans, a baissé de plus de 90 % grâce à l'application de la circulaire gouvernementale.

M. Pierre Bernard. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces signes, qui heurtent la conviction de tant d'enseignants, attachés à l'égalité des droits et au respect de la femme, ont diminué sans que nous ayons à prononcer plus de quelques dizaines d'exclusions. Il a suffi que nous appliquions le principe «convaincre plutôt que contraindre» pour obtenir le résultat recherché.

Mais la conviction ne peut être désarmée. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu ces temps-ci - et le Président de la République aussi, m'a-t-il semblé - rappeler quels étaient les principes auxquels nous étions attachés et sur lesquels nous n'avions pas l'intention de manifester de faiblesse.

Dans la situation actuelle, je crois que cette ligne «convaincre plutôt que contraindre», si elle s'accompagne de

l'expression de la fermeté du Gouvernement et de l'école de la République, peut être efficace. S'il s'avérait que la conviction est impossible parce que désarmée, il serait alors temps d'envisager une autre étape, celle de l'enrichissement des textes pouvant venir à l'appui de cette conviction. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme Martine David. C'était laborieux !

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, hier après-midi, dans cet hémicycle, vous nous avez rappelé les solutions que vous préconisez personnellement pour combattre l'illettrisme, préoccupation que nous partageons tous et qui a été remplacée sous les feux de l'actualité par le Président de la République.

Dans son intervention télévisée, M. Jacques Chirac, même s'il n'a pas approfondi l'examen de tous les dossiers auxquels est confrontée aujourd'hui l'éducation nationale, a néanmoins tenu à souligner la place de la laïcité dans le fonctionnement du système éducatif de notre pays.

Si, pour éradiquer l'illettrisme, il faut une volonté politique très forte, des dispositions de même nature seront nécessaires pour restaurer l'application de la clause de laïcité dans tous les établissements scolaires. Pour atteindre cet objectif, certains vous demandent, monsieur le ministre, de modifier la législation. Mais on sait que cette stratégie, si elle est maladroitement préparée, peut conduire à marginaliser certaines communautés, et on ne peut pas légiférer contre une partie de la population. D'autres, tout aussi attentifs à ce dossier, souhaitent des solutions nouvelles de caractère réglementaire pour suivre l'évolution du droit. Ces solutions ne seraient mises en application que s'il y avait effectivement multiplication des atteintes à la règle et des violations du principe de la laïcité.

Monsieur le ministre, sur cette question de la laïcité, pourriez-vous indiquer à la représentation nationale quelles perspectives d'action vous préconisez personnellement et, le cas échéant, le calendrier d'application des mesures que le Gouvernement pourrait être amené à mettre en œuvre ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Urbaniak, s'agissant du respect des principes républicains à l'école, la ligne du Gouvernement n'est ni l'hésitation, ni le laxisme, c'est la fermeté.

Mme Martine David. Et le dialogue ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et cette ligne a connu un succès indiscutable ces deux dernières années, puisque le nombre de foulards islamiques portés dans les écoles, qui était de 3 000 il y a deux ans, a baissé de plus de 90 % grâce à l'application de la circulaire gouvernementale.

M. Pierre Bernard. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces signes, qui heurtent la conviction de tant d'enseignants, attachés à l'égalité des droits et au respect de la femme, ont diminué sans que nous ayons à prononcer plus de quelques dizaines d'exclusions. Il a suffi que nous appliquions le principe «convaincre plutôt que contraindre» pour obtenir le résultat recherché.

Mais la conviction ne peut être désarmée. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu ces temps-ci - et le Président de la République aussi, m'a-t-il semble - rappeler quels étaient les principes auxquels nous étions attachés et sur lesquels nous n'avions pas l'intention de manifester de faiblesse.

Dans la situation actuelle, je crois que cette ligne «convaincre plutôt que contraindre», si elle s'accompagne de l'expression de la fermeté du Gouvernement et de l'école de la République, peut être efficace. S'il s'avérait que la conviction est impossible parce que désarmée, il serait alors temps d'envisager une autre étape, celle de l'enrichissement des textes pouvant venir à l'appui de cette conviction. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme Martine David. C'etait laborieux !

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2097

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8512

Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8512

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996